

**RÈGLEMENT NUMÉRO 572-01-2022**

**Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), tel que déjà amendé, en vue d'agrandir le territoire touché**

- CONSIDÉRANT que plusieurs terrains dans le secteur du boulevard Brassard seront à développer ou à redévelopper;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une vision d'ensemble de l'artère principale de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 21 mars 2022 par M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, conseillère;

Il est résolu que ce règlement soit adopté et qu'il se lise comme suit:

- ARTICLE 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.
- ARTICLE 2: Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.
- ARTICLE 3: Le règlement sur les PPCMOI numéro 572-2018 est modifié par le remplacement de l'article 2.3 par le suivant :
- 2.3 Territoire touché par ce règlement**
- Le présent règlement s'applique aux zones désignées à l'Annexe "A" du présent règlement.
- Ce plan inclut les zones C-7, C-13, C-14, H-16, H-17, C-29, H-31, H-36, H-35, P-38, H-40, H-44, H-41 et C-98 du règlement de zonage numéro 313-1992.
- ARTICLE 4: L'Annexe « A » est remplacé par l'Annexe « A » du présent règlement.
- ARTICLE 4: Le présent règlement fait partie intégrante du règlement numéro 572-2018 qu'il modifie.
- ARTICLE 5: Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION: 21 mars 2022

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT: 21 mars 2022

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT:

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE:

ADOPTION DU RÈGLEMENT:

---

M. Alain Bellemare  
Maire

---

M. Pascal Blais, MAP  
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE LA MRC:

PUBLICATION PAR AFFICHAGE:

PUBLICATION DANS LE JOURNAL:

ENTREE EN VIGUEUR:

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

RÈGLEMENT NUMÉRO 572-01-2022

ANNEXE "A"

PLAN DU TERRITOIRE TOUCHÉ

